C/2024/7564

31.12.2024

Publication des éléments essentiels de la décision relative à l'insolvabilité et à la liquidation des biens de la coopérative «WPB Capital, spořitelní družstvo v likvidaci», conformément à l'article 13 de la directive 2001/24/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'assainissement et la liquidation des établissements de crédit

(C/2024/7564)

Výzva k přihlášení pohledávky. Dodržte lhůty!

Výzva k předložení námitek ohledně pohledávky. Dodržte lhůty!

Invitation to lodge a claim. Time limits to be observed.

Invitation to oppose a claim. Time limits to be observed.

Покана за предявяване на вземания. Срокове, които трябва да бъдат спазени.

Покана за подаване на възражения по вземания. Срокове, които трябва да бъдат спазени.

Convocatoria para la presentación de créditos. ¡Plazos imperativos!

Convocatoria para la presentación de observaciones sobre créditos. ¡Plazos imperativos!

Cuireadh chun éileamh a thaisceadh. Teorainneacha ama a bheidh le tabhairt faoi deara.

Cuireadh chun tuairimí a bhaineann le héileamh a chur isteach. Teorainneacha ama a bheidh le tabhairt faoi deara.

Opfordring til anmeldelse af fordringer. Angivne frister skal overholdes.

Opfordring til at indgive bemærkninger til en fordring. Angivne frister skal overholdes.

Aufforderung zur Anmeldung einer Forderung. Fristen beachten!

Aufforderung zur Erläuterung einer Forderung. Fristen beachten!

Kutse nõude esitamiseks. Kehtestatud tähtaegadest tuleb kinni pidada.

Kutse nõude vaidlustamiseks. Kehtestatud tähtaegadest tuleb kinni pidada.

Πρόσκληση για αναγγελία απαιτήσεως. Τηρητέες προθεσμίες.

Πρόσκληση υποβολής παρατηρήσεων για απαίτηση. Τηρητέες προθεσμίες.

Invitation à produire une créance. Délais à respecter!

Invitation à présenter les observations relatives à une créance. Délais à respecter!

Poziv na prijavu tražbine. Rokovi kojih se treba pridržavati.

Poziv na osporavanje tražbine. Rokovi kojih se treba pridržavati.

Invito all'insinuazione di un credito. Termini da osservare.

Invito all'insinuazione di un credito. Termini da osservare.

Uzaicinājums iesniegt prasījumu. Termiņš, kas jāievēro.

Uzaicinājums apstrīdēt prasījumu. Termiņš, kas jāievēro.

Siūlymas pateikti reikalavimą. Reikalavimo pateikimo terminai.

Kvietimas paprieštarauti reikalavimui. Prieštaravimo pateikimo terminai.

Felhívás követelés benyújtására. Betartandó határidők.

Felhívás követelés megtámadására. Betartandó határidők.

Stedina għal preżentazzjoni ta' talba. Termini li għandhom ikunu osservati.

Stedina għal oppożizzjoni ta' talba. Termini li għandhom ikunu osservati.

Oproep tot indiening van schuldvorderingen. Let u op de termijn!

Oproep tot het maken van opmerkingen bij schuldvorderingen. Let u op de termijn!

Zaproszenie do wniesienia roszczenia. Obowiązują limity czasowe.

Zaproszenie do zgłaszania uwag dotyczących roszczeń. Obowiązują limity czasowe.

Aviso de reclamação de créditos. Prazos legais a observar!

Aviso de oposição a uma reclamação de créditos. Prazos legais a observar!

Invitație de a prezenta o creanță. Termenele trebuie respectate.

Invitație de a se opune unei creanțe. Termenele trebuie respectate.

Výzva na prihlásenie pohľadávky. Dodržte lehoty!

Výzva na predloženie námietok k pohľadávke. Dodržte lehoty!

Vabilo k prijavi terjatve. Roki, ki jih je treba spoštovati.

Vabilo k zavrnitvi terjatve. Roki, ki jih je treba spoštovati.

Kehotus saatavan ilmoittamiseen. Noudatettavat määräajat.

Kehotus esittää saatavaa koskevia huomautuksia. Noudatettavat määräajat.

Anmodan att anmäla fordran. Tidsfrister.

Anmodan att motsätta sig en fordran. Tidsfrister.

Oppfordring til påmelding av en fordring. Tidsfristene skal overholdes!

Oppfordring til å legge frem innvendinger m.h.t. fordringen. Tidsfristene skal overholdes!

Boð um að leggja fram kröfur. Öllum ber að virða tímamörk!

Boð um að andmæla kröfum. Öllum ber að virða tímamörk!

Désignation du débiteur: «**WPB Capital, spořitelní družstvo v likvidaci**», coopérative d'épargne de droit tchèque, ayant son siège statutaire à Kamenná 835/13, 639 00 Brno, République tchèque, portant le num. d'id. 257 80 450 et inscrite au registre du commerce tenu par le Krajský soud v Brně (cour régionale de Brno), section Dr, référence 5441.

Désignation de la juridiction compétente en matière d'insolvabilité: Krajský soud v Brně (cour régionale de Brno), siège: Rooseveltova 648/16, 602 00 Brno, République tchèque.

Désignation de l'administrateur judiciaire: Me Jiřina Lužová, avocate, siège: Dušní 866/22, 110 00 Prague 1, République tchèque, num. d'id.: 44686650, courriel: ak@akluzova.cz, téléphone: +420 222327902.

Le 30 octobre 2024, le Krajský soud v Brně (cour régionale de Brno) a rendu, sous le numéro de dossier KSBR 45 INS 4030/2024-A-35, une décision qui, entre autres et conformément au droit tchèque [zákon č. 182/2006 Sb., o úpadku a způsobech jeho řešení (insolvenční zákon): loi n° 182/2006 Rec. sur l'insolvabilité et ses modes de règlement (loi sur l'insolvabilité), dans sa version actuelle (ci-après la «**loi sur l'insolvabilité**»)]:

a) a constaté l'insolvabilité du débiteur «WPB Capital, spořitelní družstvo v likvidaci», coopérative d'épargne de droit tchèque, ayant son siège statutaire à Kamenná 835/13, 639 00 Brno, République tchèque, portant le num. d'id. 257 80 450 et inscrite au registre du commerce tenu par le Krajský soud v Brně, section Dr, référence 5441 (ci-après le «**débiteur**»); et

b) a déclaré la liquidation des biens du débiteur (ci-après la «**décision**»).

La même décision a désigné comme administratrice judiciaire du débiteur Me Jiřina Lužová, avocate ayant son siège à Dušní 866/22, 110 00 Prague 1, République tchèque, num. d'id.: 446 86 650.

Les créances inscrites dans la comptabilité du débiteur sont considérées comme des créances déclarées et chaque créancier recevra notification de sa créance dans un délai de 60 jours à compter de la déclaration de liquidation. Ce délai expirera le 30 décembre 2024.

Si le créancier conteste le montant ou la nature de la créance tels qu'indiqués dans la notification mentionnée au paragraphe précédent, il dispose d'un délai de 4 mois à compter de la déclaration de liquidation pour adresser ses observations écrites à l'administrateur judiciaire; à défaut, le créancier est réputé avoir approuvé les informations figurant dans la notification. Ce délai expirera le 28 février 2025. Le créancier ayant son siège statutaire, le centre de ses activités, son domicile ou son lieu de résidence habituelle dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État faisant partie de l'Espace économique européen peut rédiger ses objections dans une langue officielle de cet État. Les objections doivent porter le titre «Objections au montant de la créance» en tchèque («Podání námitky proti výši pohledávky»). Si la teneur de ces objections lui paraît évidente, l'administrateur judiciaire en tient compte même si celles-ci ne portent pas le titre susmentionné. Il ne peut prendre en considération les objections présentées hors délai, sauf s'il est manifeste que celles-ci avaient été transmises à temps à l'organe qui était tenu de les lui notifier. L'administrateur judiciaire peut exiger que le créancier produise une traduction de ses objections en langue tchèque.

Dans un délai de 3 mois à compter de la publication du présent résumé au *Journal officiel de l'Union européenne*, le créancier peut objecter n'avoir pas reçu la notification conformément à l'article 373, paragraphe 2, de la loi sur l'insolvabilité. Il indiquera, dans ce cas, le montant de sa créance à l'égard du débiteur à la date où la liquidation des biens de ce dernier a été déclarée. Il joindra à ses objections une copie certifiée conforme des documents pertinents attestant le montant allégué de la créance, la date de naissance et la nature de celle-ci – en précisant notamment s'il s'agit d'une créance sur l'actif du débiteur (article 168 de la loi sur l'insolvabilité), d'une créance de même rang qu'une créance sur l'actif du débiteur (article 169 de la loi sur l'insolvabilité), d'une créance garantie par une sûreté réelle, d'une créance garantie par un autre moyen, ou d'une créance subordonnée (article 172, paragraphe 2, de la loi sur l'insolvabilité) – et fera état d'une éventuelle réserve de propriété. Le créancier ayant son siège statutaire, le centre de ses activités, son domicile ou son lieu de résidence habituelle dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État faisant partie de l'Espace économique européen peut rédiger ses objections dans une langue officielle de cet État. Les objections doivent porter le titre «Production de créance» en tchèque («Přihláška pohledávky»). Si la teneur de ces objections lui paraît évidente, l'administrateur judiciaire en tient compte même si celles-ci ne portent pas le titre susmentionné. Il ne peut prendre en considération les objections présentées hors délai, sauf s'il est manifeste que celles-ci avaient été transmises à temps à l'organe qui était tenu de les lui notifier. L'administrateur judiciaire peut exiger que le créancier produise une traduction de ses objections en langue tchèque.

Me Jiřina Lužová, administratrice judiciaire de la coopérative «WPB Capital, spořitelní družstvo v likvidaci»